



Traité Betsa

Michna 1 - Chapitre 3

אין צדין דגים מן הביברין ביום טוב, ואין נתניין לפניהם מזונות;
אבל הצדין חייה ועווף מן הביברין, וננתניין לפניהם מזונות. רבנן
שמעון בן גמליאל אומר, לא כל הביברין שוין: זה הכלל כל
המחוסר צידה, אסור; ושאינו מחוסר צידה, מותר.

On ne pêche pas de poissons dans des viviers à Yom Tov et on ne leur donne pas de nourriture ; mais on peut capturer du gibier et de la volaille dans des réserves et leur donner à manger. Rabban Chim'on ben Gamliel dit : « il convient de distinguer parmi les réserves ; la règle est la suivante : quand la capture n'exige pas une chasse, elle est permise ; quand elle exige une chasse, elle est interdite ».



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions